



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

**Rentrée
scolaire
2020**

**Judi 27 août
14 h**

CONFÉRENCE DE PRESSE

38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
01 45 65 02 56

Métros : Olympiades –
Bibliothèque
Tramway : T3 – Maryse
Bastie

Contacts presse
Sigrid Gérardin
06 81 61 10 24

**Responsable
communication**
Axel Benoist
06 70 77 34 48
communication@snuép.fr

SOMMAIRE

P 3

Dans les lycées professionnels,
Une rentrée scolaire à l'opposé des enjeux sanitaire, économique et écologique

P 5

De l'évènementiel rue de Grenelle !

P 7

Renforcer la voie professionnelle dans l'intérêt des élèves

- Un plan jeunesse pour les entreprises
- Des choix politiques à l'opposé des intérêts des jeunes et de la société

P 10

Améliorer les salaires et les conditions de travail

P 12

Quelques données

Dans les lycées professionnels,

une rentrée 2020 à l'opposé des enjeux sanitaire, économique et écologique

La contexte sanitaire et économique, le confinement comme la reprise épidémique largement prévisible, auraient dû être à l'origine d'une préparation sérieuse et rigoureuse de cette rentrée scolaire. Or, le ministre en a décidé autrement préférant minimiser les consignes sanitaires et refusant tout aménagement d'organisations pédagogiques dans les établissements. Il maintient toutes ses réformes même si ces dernières vont renforcer les inégalités sociales et scolaires. Agissant ainsi, il démontre ne prendre aucunement en compte l'effondrement économique déjà engagé et ses impacts sur l'avenir des jeunes.

A quelques jours de la rentrée, le flou autour de l'obligation du port du masque, le refus de les financer pour tous les jeunes, le manque de perspectives claires pour les personnels à risque comme l'absence de consignes nationales dans les lieux de brassage, cantine, internats, transport scolaire... sont autant d'éléments révélant que les inquiétudes légitimes et la santé des personnels et des familles ne sont pas sa priorité. A sa proposition d'internats d'excellence, le SNUEP-FSU lui oppose l'urgence de créer des internats dans tous les lycées professionnels et de mettre en œuvre des politiques concertées pour rénover ceux existants au regard aussi des critères sanitaires.

Le SNUEP-FSU dénonce son entêtement à ne pas se saisir de la sécurisation des ateliers en lycées professionnels et des difficultés accrues pour les personnels à trouver des lieux de stage. Il dénonce aussi son obstination à vouloir développer l'apprentissage au détriment des formations professionnelles scolaires - alors même que les ruptures de contrats provoquent l'augmentation du nombre de jeunes sans qualification.

Le plan jeunesse du gouvernement, qui s'adresse aux jeunes les moins qualifiés ou les plus éloignés de l'emploi, révèle que la précarisation de tout un pan de la jeunesse fait partie de leur projet de société - à l'opposé ici des principes de justice sociale et d'égalité. L'Éducation nationale, donc la formation qualifiante et diplômante, est quasiment exclue de plan. Aucune place d'accueil supplémentaire n'a été financée en lycée professionnel dans les filières fléchées comme prioritaires (tourisme, industrie, soin et santé à la personne...). Aucune création dans les métiers de la transition écologique. Pire, le projet pour les jeunes décrocheurs consiste en un programme de mobilisation de 4 mois qui validerait des compétences comportementales délivrées en « open badges » (sorte de médaille numérique sans aucune valeur scolaire ni professionnelle).

Le SNUEP-FSU dénonce avec force ce programme purement scandaleux ! Il rappelle que les enseignant-es de la voie professionnelle produisent des parcours de réussite pour des jeunes souvent très éloignés des attendus scolaires. Ils en produiraient d'ailleurs davantage si le ministre ne s'évertuait pas à saboter et démanteler la voie professionnelle publique ! Il s'agit ici aussi d'un mépris avéré pour les personnels travaillant dans les dispositifs de lutte contre le décrochage (MLDS) dont l'efficacité sur le terrain est plébiscitée et qui voient pourtant leurs budgets fortement réduits cette année.

Les 6,5 milliards débloqués pour financer ce plan sont en réalité des aides conséquentes offertes aux entreprises pour les inciter à pallier en urgence voire à tenter de masquer les véritables chiffres du chômage qui s'annoncent.

Enfin, en s'exprimant en continu sur les états généraux du numérique, le ministre présente le travail à distance comme l'alpha et l'oméga des évolutions du métier d'enseignant. Il se dit « prêt » pour des scénarios hybrides présentiel /distanciel alors même qu'aucune solution ni proposition nouvelle n'ont été envisagées pour faire face aux multiples problèmes connus car éprouvés pendant le confinement par les personnels et les jeunes.

Pour le SNUEP-FSU investir dans la formation professionnelle publique solide et ambitieuse doit être une priorité car elle permet à tous les jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification certifiée par un diplôme reconnu par les conventions collectives. Ce choix sécuriserait les parcours scolaires des jeunes et éviterait les effets d'aubaines déjà à l'œuvre : certaines entreprises licencient des apprentis, des intérimaires ou de jeunes salariés pour les remplacer par des contrats précaires afin de récupérer les primes prévues au plan jeunesse.

Pour le SNUEP-FSU la réforme de la voie professionnelle doit être abrogée et du temps d'enseignement général et professionnel doit être rendu aux jeunes pour rattraper le retard accumulé par les élèves et anticiper les scénarios de fermetures d'établissements. Les lycées professionnels forment à des métiers dont l'utilité sociale a été révélée et confortée pendant le confinement. Ils doivent être financés à la hauteur des besoins mais aussi des enjeux sanitaire, économique et écologiste.

Valoriser la voie professionnelle passe aussi par la reconnaissance salariale des professeur·es de lycée professionnel (PLP). De 10 milliards d'euros annoncés en janvier, l'enveloppe pour la revalorisation des salaires des enseignant·es s'est réduite à 400 millions environ. Le SNUEP-FSU exige une mesure générale d'augmentation du point d'indice et des grilles indiciaires dont le métier de PLP à besoin. De plus, il revendique la pondération des heures de classe à examen et la mise en paiement de l'indemnité de professeur·e principal·e dans les classes de SEGPA.

Une grande conférence nationale pour démanteler les diplômes professionnels

Le ministre a déjà entamé la réduction de leur nombre en imposant les familles de métiers en seconde ; le temps est proche où il annoncera leur généralisation à tous les niveaux. La conférence nationale des diplômes professionnels n'est rien d'autre qu'un événement pour appuyer ce projet global, l'idée étant de faire évoluer les compétences numériques et prétendument environnementales au détriment des diplômes. Les décideurs vont faire miroiter des emplois locaux qui ne trouvent pas preneurs et « inventer » des formations au rabais peu ou pas qualifiantes, comme des « colorations » déjà instaurées dans certaines filières, des FCIL, des mentions complémentaires, etc, qui seront présentées comme de splendides innovations. Ils tenteront ainsi de démontrer que le diplôme n'est pas un sésame pour l'emploi mais que seuls les talents comptent. La peur du chômage renforcée par la crise économique leur servira de levier pour détourner les jeunes d'une formation globale et équilibrée afin qu'ils versent dans l'employabilité immédiate de court terme. Ce saccage organisé est extrêmement grave pour l'avenir de nos élèves. La crise a pourtant révélé l'importance et l'utilité social de leurs futurs métiers. La capacité des salarié-es à s'adapter, à dénoncer les attaques contre leurs droits, à faire preuve d'une grande professionnalité ont été et sont autant d'atouts acquis qui devrait guider la puissance publique pour renforcer une formation initiale publique de qualité.

Fin du BEP

En pleine crise sanitaire et alors que la crise économique s'annonçait inéluctable, le ministère a supprimé le BEP pour le remplacer par une attestation non enregistrée au Registre National des Certifications Professionnelles. Supprimer un diplôme donnant aux jeunes un premier niveau de qualification est une aberration car il participait à sécuriser le parcours scolaire puis leur insertion dans l'emploi.

États généraux du numérique

Le confinement a provoqué la mise en œuvre grandeur nature du travail en distanciel : grand rêve du ministre pour faire des économies de postes dans son ministère. Les inégalités concernant les équipements, les connections et les pratiques liés au numérique ont été révélées au grand jour. Malgré cela, le ministre présente avec fierté son label « nation apprenante » comme une innovation majeure. **Il nie ainsi l'importance des interactions en présentiel et le travail de motivation accompli au quotidien par les personnels pour maintenir les jeunes à l'école.** Depuis il persiste et communique à l'avenant sur les états généraux du numérique. Ce grand show qui ne règlera en rien les inégalités sociales qui se sont renforcées pendant le confinement est loin d'être anodin pour l'avenir de nos métiers.

Les qualifications universitaires et/ou professionnelles des enseignant-es sont indispensables dans un métier qui exige la maîtrise des savoirs et la capacité à être concepteur de son travail – notamment de ses cours, ses progressions, ses évaluations. Demander aux personnels de dispenser des enseignements pré-mâchés ou d'obéir à des méthodes clés en main relève d'un autre métier appelé « répétiteur » dans une autre époque. C'est apparemment une velléité du ministre qui lui permettrait de réduire les niveaux d'exigence universitaire des personnels et ainsi baisser les rémunérations.

Education Prioritaire : un nouveau chantier, un nouveau démantèlement ?

Depuis sa prise de fonction, chaque priorité du ministre a constitué en un démantèlement brutal de l'existant. L'importance qu'il donne à ce dossier en cette rentrée n'est donc pas de bon augure ! Ses propos semblent explicites : il veut agir sur les facteurs sociaux de la réussite scolaire donc sur des facteurs qui ne relèvent pas ou peu de sa responsabilité propre (inégalités économiques, inégalités d'accès à la culture et aux sports...). Les lycées professionnels accueillent majoritairement des jeunes issus de milieux très modestes et les inégalités qu'ils subissent participent de leurs difficultés scolaires qui ne s'arrêtent pas aux portes du collège. C'est pourquoi le SNUEP-FSU exige une véritable politique ambitieuse de l'éducation prioritaire basée sur des critères transparents. Il est à noter que si cette politique ne relevait que d'un saupoudrage d'activités péri-éducatives, le SNUEP-FSU rappellerait haut et fort la forte réduction, pour les jeunes, des enseignements culturels et sportifs qu'implique sa réforme de la voie professionnelle.

RENFORCER LA VOIE PROFESSIONNELLE DANS L'INTÉRÊT DES ÉLÈVES

UN PLAN JEUNESSE POUR LES ENTREPRISES

Le gouvernement déroule son « plan jeunesse » comme une action « forte » pour lutter contre le chômage des jeunes peu ou pas qualifiés et les décrocheurs.

Pour le SNUEP-FSU, ce plan constitue une précarisation accrue pour les un·es et toujours pas d'emploi ni de formation pour les autres. **On est donc loin de l'objectif affiché d'1 solution pour chaque jeune !**

Un plan sans moyens supplémentaires pour l'Éducation nationale qui se trouve quasi exclue des propositions. On parle de jeunesse mais le ministre de l'Éducation nationale ET de la jeunesse ne pilote rien : le ministère du travail est quasi seul aux manettes.

Un plan sans formation professionnelle publique solide et ambitieuse. Cette dernière n'est jamais au centre des solutions alors qu'elle permettrait pourtant, à moindre coût, de sécuriser les parcours scolaire et professionnel des jeunes en leur permettant d'accéder à un premier niveau de qualification par un diplôme : diplôme qui reste une barrière essentielle contre le risque de chômage.

La vision uniquement court-termiste de ce plan révèle que l'objectif du gouvernement est de masquer un temps les chiffres du chômage mais ne constituent en rien un plan ambitieux, un investissement sur le long terme face à la crise économique dont les effets perdureront au-delà de 2021

Les aides financières conséquentes aux entreprises risquent de renforcer les effets d'aubaines passant par le licenciement d'apprentis et d'intérimaire voire de jeunes salarié·es pour récupérer les primes à l'embauche de nouveaux jeunes prévues dans le plan.

Focus sur des formations qualifiantes vers les métiers dits « d'avenir »

Le plan annonce 100 000 formations nouvelles dans des filières stratégiques : la transition écologique, le numérique, le soin et service à la personne, l'agriculture, l'industrie. Alors que ce sont des filières présentes dans les lycées professionnels rien n'est envisagé pour y augmenter les capacités d'accueil. Les moyens ne sont pas définis ni les opérateurs de formation, on peut donc craindre que ces dernières ne soient pas diplômantes.

Focus sur les propositions à destination de 35 000 décrocheurs 16-18 ans

Dans la voie professionnelle 10 % des jeunes décrochent chaque année soit 65 000. Cette année ils seront vraisemblablement plus nombreux. Or le plan jeunesse s'adresse à seulement 35 000 d'entre eux : quid des autres ?

Un programme de 4 mois pour que les jeunes « *changent de regard sur eux même, sur l'entreprise et sur la société* » les guider vers « *l'autonomie* », « *leur faire découvrir des métiers* ».

Les acquis des jeunes durant ce programme seront validés par la délivrance d'un **open badge** c'est-à-dire une médaille numérique sans valeur scolaire ni professionnelle.

Le SNUEP-FSU dénonce avec force ce programme purement scandaleux !

Il rappelle que les enseignant·es de la voie professionnelle produisent des parcours de réussite pour des jeunes souvent très éloignés des attendus scolaires. Ils·elles en produiraient d'ailleurs davantage si les ministres, les uns après les autres, ne s'évertuaient pas à saboter et démanteler la voie professionnelle publique !

Autre scandale : il s'agit aussi d'un mépris avéré pour les personnels travaillant dans les missions de lutte contre le décrochage (MLDS) dont l'efficacité sur le terrain est plébiscitée par toutes et tous et dont les budgets ont été fortement réduits cette année.

Des choix politiques à l'opposé des intérêts des jeunes et de la société

Une réforme décriée mais appliquée coûte que coûte

Malgré le contexte sanitaire et économique, J.-M. Blanquer persiste dans la mise en œuvre de sa réforme de la voie professionnelle.

Pourtant cette réforme :

- **réduit les heures** des enseignements généraux et professionnels, avec parfois une perte de 30 % à 50 % notamment dans les enseignements artistiques ou en EPS, quand le ministre prétend faire de la Culture et du Sport deux de ses priorités...

- **contribue à diminuer l'acquisition de savoirs et de savoir-faire** des jeunes formés dans les lycées professionnels : nul ne peut croire qu'une heure de co-intervention peut se substituer au cumul d'une heure de maths ou de français et d'une heure d'enseignement professionnel. Pourtant, dans un souci bien plus budgétaire que pédagogique, le ministre, relayé par l'inspection générale et les inspecteurs-trices, cherche à faire croire le contraire. Il en est de même avec le chef-d'œuvre.

- **ampute quasiment d'une année la partie professionnelle de la formation dispensée** avec la généralisation sans bilan des classes de secondes organisées par « familles de métiers ». Cette réforme nous entraîne vers une déprofessionnalisation des filières. Au contraire, c'est de davantage de formation dont a besoin l'ensemble des métiers qui ont démontré leur utilité sociale à l'occasion de la crise sanitaire.

Le SNUEP-FSU continue de demander l'abrogation de cette réforme et le renforcement des horaires disciplinaires en lieu et place des dispositifs.

Des formations modernes et adaptées aux attentes sociales, oui mais quand ?

Depuis, trois ans et sa prise de fonctions, le ministre n'a de cesse d'évoquer une revalorisation de la voie professionnelle qui passerait par de nouvelles formations et de nouveaux diplômes répondant aux enjeux climatiques, numériques, économiques, sociaux, etc.

À ce jour, absolument rien n'a été fait sur ce sujet. Et les premiers éléments de la prochaine *Grande conférence nationale des diplômés* ne laissent entrevoir que des propositions précaires portant essentiellement sur des créations de Mentions complémentaires ou de FCIL (Formation complémentaire d'initiative locale) non pérennes. Là encore, le décalage entre le discours et la réalité est criant !

L'inclusion : une priorité de façade

J.-M. Blanquer annonce que les effets de sa politique d'inclusion peuvent déjà se constater sur le terrain. Dans la réalité des lycées professionnels, où se concentrent davantage d'élèves à besoin éducatifs particuliers que dans nombre d'autres établissements, la situation est tout autre.

L'inclusion à tout prix ne prend pas en compte la réalité des jeunes en situation de handicap et affaiblit l'adaptation scolaire. Le projet de modification du CAPPEI (Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive), par la diminution du temps de formation, est une attaque frontale et très forte de l'enseignement spécialisé.

Ce n'est donc pas tant du « changement de regard sur la différence » évoqué par Sophie Cluzel qu'ont besoin les personnels de la voie professionnelle, mais de réels moyens pour l'enseignement spécialisé accompagné d'un renforcement de la formation à cet enseignement.

Pour le SNUEP-FSU, renforcer l'enseignement professionnel nécessite :

d'améliorer l'offre globale de formation sur l'ensemble du territoire. Il est dangereux pour l'avenir de notre société de laisser les branches et régions piloter l'offre car elles ne prennent en compte que les besoins économiques locaux et immédiats. Les défis qui s'imposent à nous (écologique, technologique...) ne sont pas anticipés. L'état doit reprendre son rôle de régulateur.

de l'ambition pour les savoirs généraux et professionnels car aborder un métier d'ouvrier, d'employé, d'artisan nécessite une approche solide et globale pour maîtriser le travail et utiliser les leviers de la formation continue pour évoluer.

des diplômes nationaux reconnus par les conventions collectives. La volonté du ministère de découper les diplômes en blocs de compétences et de les certifier au niveau local aggravera la précarité des jeunes. Un bloc atteste la capacité à maîtriser une tâche mais pas celle d'un métier et n'est pas reconnu par les employeurs en matière de salaires.

des lycées professionnels publics financés et des conditions d'accueil des jeunes améliorées. Alors qu'ils concentrent de nombreuses difficultés, les lycées professionnels produisent des parcours de réussites incontestables. Or, ils sont toujours le parent pauvre de l'éducation nationale. Dédoubler les classes de secondes pour permettre à chaque jeune d'entrer sereinement dans les apprentissages, limiter les effectifs dans les filières tertiaires, financer les disciplines professionnelles à la hauteur des exigences qu'imposent les métiers seraient enfin autant de signes forts vis à vis des personnels, des jeunes, et de leurs familles.

Revaloriser les salaires

Jean-Michel Blanquer aime répéter son attachement à augmenter les salaires mais les personnels de la voie professionnelle ne perçoivent toujours rien concrètement.

Plus le ministre en parle et plus l'enveloppe budgétaire pour la revalorisation diminue. Les 10 milliards d'euros annoncés en janvier dernier sont devenus 400 millions environ en cette rentrée. Cela ne participe pas à rassurer les enseignant·es et de CPE sur une revalorisation conséquente nécessaire pour rattraper le décrochage des 20 dernières années. Le salaire reste inférieur de 25 % à celui des autres cadres de la Fonction publique.

La revalorisation du seul début de carrière est insuffisante. Un·e PLP ou CPE avec 15 ans de carrière devrait avoir une augmentation de plus de 200 € sur son salaire net mensuel pour juste compenser l'augmentation des prix à la consommation. **C'est bien d'une mesure générale d'augmentation du point d'indice et des grilles indiciaires dont le métier de PLP a besoin.**

Des mesures spécifiques aux PLP

Contrairement aux enseignant·es des voies générales et technologiques, les PLP sont toujours exclus de la pondération des heures pour les classes à examen. Le SNUEP-FSU l'a rappelé au ministre le 24 août.

Les PLP exerçant en SEGPA et remplissant les missions de professeur·e principal·e ne perçoivent toujours pas l'indemnité alors que le décret ouvrant droit est paru en septembre dernier. Après l'engagement oral du ministère, le SNUEP-FSU lui rappellera la nécessaire mise en œuvre de cet engagement.

Améliorer les conditions de travail

Une formation de qualité pour les élèves ne peut être envisageable sans des enseignant·es formé·es, en nombre suffisant et sans surcharge de travail.

Or les effectifs de PLP continuent de diminuer malgré la stabilité du nombre d'élèves et 800 postes sont supprimés dans le 2nd degré en cette rentrée, dont plus de 200 dans les lycées professionnels. Cette année, plus de 10 % des postes offerts au CAPLP ne sont pas pourvus.

12 % de non-titulaires parmi les PLP : cette part augmente et est supérieure aux autres établissements.

Le ministère prévoit une augmentation de plus de 20 000 élèves dans la voie professionnelle scolaire d'ici la rentrée 2024. Au lieu de refuser le renouvellement de non-titulaires et d'augmenter les heures supplémentaires, l'urgence est à un plan de recrutement et de formation de PLP ainsi qu'à un renforcement des équipes pluridisciplinaires (CPE, AED, infirmières, assistantes sociales...) pour accueillir l'ensemble des jeunes.

La crise sanitaire et économique accroît les difficultés pour trouver des lieux de stage et en même temps, les PLP voient leurs tâches se multiplier. Pour le SNUEP-FSU, au moins un·e directeur·trice délégué·e aux formations (DDF) et un·e assistant·e DDF doivent être présent·e à temps plein dans tous les lycées professionnels, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Respecter les droits des personnels

Les premières conséquences de la loi de *Transformation de la Fonction publique* se font déjà pleinement ressentir.

Avec la disparition des compétences des commissions administratives paritaires (CAP) sur la mobilité des personnels, de nombreux problèmes et injustices sont apparus et le nombre de recours s'est accru. Les situations d'incompréhension légitimes et de souffrance se multiplient face à l'opacité du mouvement et des affectations.

Face à la crise sanitaire, les CHSCT font de nouveau preuve de leur pertinence. Leur disparition contribuerait à diminuer la prévention des risques professionnels et supprimerait un levier face aux difficultés rencontrées par les personnels.

L'abrogation de la loi de *Transformation de la Fonction publique* devient urgente, pour renforcer les CHSCT et développer la culture de prévention au travail.

- 1379 lycées professionnels et 939 lycées polyvalents, donc avec une SEP (section d'enseignement professionnelle), 78 EREA, sur l'ensemble du territoire (public + privé).
- 644 000 jeunes sont scolarisé·es dans cette voie (17 % en CAP et 81 % en Bac Pro) soit 28,4 % de la jeunesse lycéenne, public, privé confondus.
- 268 000 jeunes préparent un diplôme professionnel par la voie de l'apprentissage.
- 100 spécialités de baccalauréat professionnel y compris les options (58 % des élèves en service, 42 % en production).
- 189 spécialités de CAP y compris les options (45 % des élèves en service et 55 % en production)
- Plus de 24 000 apprenti·es CAP et bac pro étaient dans les lycées publics en 2018-2019, chiffre en légère augmentation.

Les élèves de lycée professionnel

source : MEN-DEPP

Entre 2010 et 2019 : - 7,5 % d'élèves dans l'enseignement professionnel public. 514 508 élèves en 2019 ; 556 492 en 2010.

Constat 2019 : 643 763 élèves (- 0,8 %) public et privé

Baisse de 3 576 dans le public (80 % des élèves) / baisse dans le privé : - 1 500 (129 255 élèves).

La part de l'enseignement public est stable.

23,4 % des sortant·es de 3^e et SEGPA sont entré·es en 2^{de} pro ou 1^{re} CAP.

Rentrée 2020 (prévisions)

516 466 dans l'enseignement professionnel public : + 1 958 (+0,4 %) / 2019.

Hausse plus faible que prévue.

Vers 2021...2024

Une hausse attendue dès 2021 (+ 6 414 ; + 1,2 %).

Le ministère prévoit des effectifs à la hausse sur les années suivantes : + 20 436 élèves dans le public (+ 4 %).

Boursiers : En 2018 - 2019, 37,3 % des lycéens pro (40,7 % pour le public) ; 20,8 % en LGT (23,9 % pour le public) ; 25,5 % en collège (29,4 % pour le public).

Les professeur·es de lycée professionnel

Postes : le chiffre continue de diminuer après deux années de légère hausse en 2017-2016.

Equivalents temps plein (*Rapports annuels de performance*) :

57 658 (61 076 prévus) en 2019 ; 58 097 (61 218 prévus) en 2018 ; 58 383 (60 782 prévus) en 2017 ; 58 328 (60 548 prévus) en 2016 ; 57 235 (60 480 p) en 2015 ; 60 575 (61 462p) en 2012...

Moyens pédagogiques :

Crédits pédagogiques (*Rapports annuels de performance*) :

7,70 millions d'€ dont 6,69 directement aux eple en 2019

9,76 millions d'€ dont 8,71 directement aux eple en 2018

7,97 millions d'€ dont 7,09 directement aux eple en 2017

11,1 millions d'€ dont 10,7 directement aux eple en 2012

En 2018-2019 les professeur-es de lycée professionnel titulaires enseignant dans le secteur public étaient **55 003** (*bilan social MEN*).

- Part de femmes 50,6 %
- Part de moins de 35 ans : 10 % (20,3 % chez certifiés, 23,3 % chez PE)
- Part de plus de 50 ans : 40,4 % (30,5 % chez certifiés, 24,5 % chez PE)
- Age moyen : 46,9 ans (43,8 ans chez certifiés, 43,3 ans chez les PE)

Contrairement aux autres corps enseignants, on observe chez les PLP un quasi-équilibre entre hommes et femmes. En revanche, on observe des disciplines très féminisées (GA, commerce, sciences et technologie médico-social, biotechnologie ...) et inversement, des disciplines très masculinisées (bâtiment, industrie ...).

Les PLP sont plus âgés que les autres corps. Cela s'explique par une entrée dans le métier plus tardive, souvent après une première carrière, en particulier dans les disciplines professionnelles. L'accès à la titularisation après une entrée dans l'éducation nationale par le statut de contractuel est aussi très fréquent.

Lieux d'exercice

90,6 % des PLP exercent en lycée professionnel ou en section d'enseignement professionnel dans les lycées polyvalents et 7,6 % exercent en SEGPA.

Moins de 900 PLP exercent dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire (REP ou REP+). Cela s'explique par l'exclusion quasi totale des LP de ce type de dispositif, exclusion dénoncée fortement par le SNUEP-FSU.

Rémunération et temps de service des PLP

L'obligation réglementaire de service des PLP est de 18 heures, celle des CPE de 35h.

Le service hebdomadaire effectif moyen des PLP titulaires est de 19,1 h pour les hommes et 18,1 h pour les femmes.

PLP

- Salaire net moyen : 2680 €
- Moins de 30 ans : 1912 €
- Plus de 50 ans : 2991 €
- Ratio homme/femme : 1,07

CPE

- Salaire net moyen : 2472 €
- Ratio homme/femme : 1,06

Le salaire net moyen des hommes est supérieur à celui de femmes qui sont plus souvent à temps partiel et font moins d'heures supplémentaires. Les hommes perçoivent aussi davantage de primes et indemnités (ratio de 1,37 contre 1,23 pour les femmes).

Contractuel·les

En 2018-2019, les contractuel·les représentaient 9,88 % des enseignant·es du 2^d degré contre 7,5 % en 2013. Les contractuel·les représentaient en 2018-2019 12,4 % des enseignant·es en charge d'élèves dans la voie professionnelle, ce chiffre était de 10,1 % en 2016-2017.

Le service hebdomadaire effectif moyen des contractuel·les du 2^d degré est de 16,8h pour les hommes et 15,7 h pour les femmes.

Salaire net moyen

- Hommes : 1765 €
- Femmes : 1646 €